



Nautisme : « Les usagers ont un rôle de sentinelle »

PLAISANCE Mireille Dénéchaud, présidente de l'Union des associations des navigateurs, revient sur les enjeux des assises de la mer

SABINE MENET
s.menet@sudouest.fr

Présidente de l'Union nationale des associations des navigateurs de Gironde (Unan33), Mireille Dénéchaud est responsable de la commission environnement au Conseil supérieur de la navigation de plaisance et des sports nautiques (CSNPSN). Membre de la fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France (FNPPFS) elle participait aux secondes Assises nationales de la mer qui viennent de se dérouler à Martigues.

« Sud Ouest ». De quoi a-t-il été question lors de ces assises ?

Mireille Dénéchaud. Nous avons parlé sécurité, environnement et pêche. Nous avons évoqué les dysfonctionnements des relations avec les services de l'État. Nous regrettons la « disparition » du CSNP (à savoir le changement survenu depuis le départ de Gérard d'Aboville qui présidait l'instance, NDLR). Après avoir été une structure politiquement neutre, le conseil est devenu technocratique. On ressent un manque de terrain.

Qu'en est-il des relations avec les ports ?

Il y a d'énormes différences, no-



Les plaisanciers sont opposés à la mise en place d'un permis de pêche comme le rappelle Mireille Dénéchaud. ARCHIVES D P

tamment en terme de tarifs. Des problèmes de copropriété, de succession et de règlements abusifs. A Arcachon les choses se passent bien. Ce n'est pas le cas partout.

Vous insistez sur le poids économique de la filière. Quels sont les chiffres ?

La pêche pèse 2 milliards d'euros par an et la plaisance 5 milliards. La plaisance, par ailleurs, représente 50 000 emplois.

Quid des questions

environnementales ?

Nous défendons, entre autre chose, la pêche écoresponsable et nous appuyons sur la charte de 2010 signée par les cinq fédérations, celle de plaisance, les deux de pêche en mer et les deux de plongées. Cette pêche écoresponsable porte notamment sur le respect biologique des poissons et nous souhaitons qu'il soit acté par les pêcheurs plaisanciers et professionnels. Il en va de même pour la zone des 3 000 nautiques, qui ne doit pas être chalutée. D'ailleurs,

nous demandons à ce qu'elle soit étendue à 6 000 nautiques.

Que pensez-vous du permis de pêche ?

Nous y sommes fermement opposés. Actuellement nous sommes soumis à une déclaration gratuite. Nous sommes favorables à une formation avec autorisation, oui, mais pas à un permis.

Qu'en est-il, justement, de la formation des usagers ?

Elle est extrêmement importante et nous sommes parties prenantes dans les programmes de science participative. Les usagers ont un rôle de sentinelle à tenir. Il en va de leur écoresponsabilité. Tout le monde est d'accord, qu'il s'agisse de développement durable, de transit énergétique. Mais ce n'est pas de la réglementation que nous devons faire : c'est de l'éducation.

Quels seront les enjeux des prochaines assises ?

Nous nous donnons rendez-vous dans deux ans sur la façade Atlantique. Nous verrons où nous en sommes de nos relations avec les services de l'État, avec les ports et les autres usagers. Nous devons travailler avec les industries nautiques, particulièrement sur la problématique de la destruction des vieux bateaux. La confédération du nautisme et de la plaisance a été créée en août 2015. Elle est extrêmement importante. Et l'Alliance française pour la promotion de la plaisance et des pêches de loisir en mer (AF3P) doit permettre de se structurer au sein de la future grande région. Il est impératif, pour avoir du poids, de nous structurer.